

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 08 février 2023

Délibération n°DE_2023_02_003

Nombre de délégués : 24 Quorum : 13 Votants : 18 dont 3 suppléants	RF Préfecture de la Meuse
	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 055-200088961-20230208-DE_2023_02_003-DE

L'an deux mille vingt-trois et le huit février, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 01 février 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Eric DUMONT est désigné secrétaire de séance.

8.9 - Subvention des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2022-2023

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président à la Culture, expose ce qui suit :

"Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle officiellement en place depuis le 1^{er} janvier 2022 entre dans sa seconde année de mise en œuvre. Par son rôle de coordinateur, le PETR centralise les subventions attribuées aux projets fédérateurs du territoire par la DRAC et le Conseil Départemental (en dehors des collèges).

Au vu des difficultés d'ingénierie sur le dispositif, le PETR n'a pu accompagner de manière optimale les porteurs de projet en amont du dépôt des dossiers mais il a assuré leur instruction dans un cadre méthodologique qui reste à perfectionner. Toutefois, la procédure de travail définie durant la première année reste en vigueur et positionne la collectivité comme référent unique des crédits attribués.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le PETR assure le suivi financier des projets fédérateurs initiés dans le temps scolaire et en dehors pour un total de 44 projets soutenus et un montant global, hors ingénierie, de 261 198,32 €. L'ensemble de cette programmation a été validée en Comité de Pilotage le 02 décembre 2022.

Ainsi, pour déployer cette programmation, le territoire sollicite une aide de 50 172€ auprès de la DRAC et de 25 120 € auprès du Département de la Meuse pour les projets. En complément, les aides à l'ingénierie se répartissent ainsi : 10 000 € de la part de la DRAC et 15 060 € pour le Département.

Les financements DRAC permettent d'accompagner directement les interventions des artistes par un conventionnement avec les acteurs culturels. Les montants octroyés se répartissent ainsi :

Artiste ou structure culturelle	Territoires concernés	Montant attribué
Transversales	CC Stenay Val Dunois, CC Pays de Montmédy, CC Damvillers - Spincourt, CC Pays d'Étain, CA Grand Verdun, CC Val de Meuse Voie Sacrée	16 300 €
Les Chat'ernelles	CC Stenay Val Dunois	800 €
Scènes et Territoires	CC Pays de Montmédy, CC Damvillers-Spincourt, CC Val de Meuse-Voie Sacrée	7 500 €
Bibliothèque de Montmédy	CC Pays de Montmédy	500 €
Angélique JUNG	CC Damvillers-Spincourt	2 500 €
Spraylab	CC Pays d'Étain	2 500 €
Sylvie Beaussier	CC Pays d'Étain	572 €
Vu d'un œuf	CA Grand Verdun	5 000 €

		RF Préfecture de la Meuse
Persé Circus	CA Grand Verdun	4 700 €
Vent des Forêts	CA Grand Verdun	800 €
Contre-Courant Mjc	CC Val de Meuse Voie Sacrée	5 500 €
INECC	CC Territoire de Fresnes	2 500 €
TOTAL		50 172 €

Le Conseil Départemental soutient, via le PETR, les projets réalisés au sein des établissements scolaires du premier degré. Ces crédits sont reversés à chacun des EPCI qui, en fonction du montage des projets locaux, sera plus à même de traiter avec ses partenaires, écoles notamment. La coordination établit en amont un récapitulatif pour chacun des projets. La répartition est la suivante :

EPCI	Montant attribué
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	1 460 €
CC du Pays de Montmédy	1 233,60 €
CC Damvillers Spincourt	4 552,80 €
CC du Pays d'Étain	3 222,72 €
CA du Grand Verdun	7 754,95 €
CC Argonne Meuse	846 €
CC Val de Meuse Voie Sacrée	4 210 €
CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	1 840 €
TOTAL	25 120,07€

Pour finaliser la programmation EAC de cette année scolaire 2022-2023, sur la base de la méthode de travail actée en 2022, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider les plans de financement ci-dessus,
- autoriser le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE les plans de financement ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,

AUTORISE le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

